







Jean-René Fournier (président), Anne-Catherine Lyon, Christine Bulliard-Marbach et François Longchamp (de g. à dr.) ainsi que les trois autres membres du conseil d'administration, Yann Barth, Jean-Maurice Favre et André Simon-Vermot, sont payés deux fois plus que leurs homologues alémaniques.

La rémunération du conseil d'administration de la Loterie Romande reste opaque

CONTROVERSE Des élus romands exigent davantage de transparence. De son côté, Swisslos, pendant alémanique de la LoRO, publie ces montants.

FLORENT QUIQUEREZ

florent.quiquerez@lematindimanche.ch

Christine Bulliard-Marbach (PDC/FR) a levé un coin du voile. En révélant à «La Liberté» qu'elle touchait 33'000 francs par an pour siéger au conseil d'administration de la Loterie Romande, la conseillère nationale évoquait pour la première fois les rémunérations pratiquées par l'entreprise. La LoRo, société d'utilité publique fondée sur une convention intercantonale, ne précise pas ces montants dans son rapport annuel. «Les frais de personnel sont publiés dans leur intégralité, sans être détaillés», précise Danielle Perrette, directrice de la communication. Pour l'exercice 2019, il s'agit de 29,6 millions pour l'ensemble des 258 collaborateurs. Si la LoRo respecte la loi, la méthode fait parler au sein de la classe politique. Tout d'abord, parce que les membres du conseil d'administration sont nommés par les cantons - il s'agit souvent d'ex-conseillers d'État ou d'ex-hauts fonctionnaires -, ensuite, parce que Swisslos, pendant alémanique, publie la rémunération totale de son conseil d'administration, soit 150'725 francs pour 2019. Selon nos recherches, les membres touchent 16'000 francs par an et le président 55'000 francs.

Deux fois plus que les Alémaniques

Les administrateurs de la LoRo sont payés deux fois plus que les Alémaniques. Est-ce trop, sachant qu'il y a 6 à 8 séances par an chez Swissios, 12 a la Loterie Romande? Pré sident de la Conférence romande de la loterie et des jeux, le conseiller d'État Georges Godel (PDC/FR) botte en touche. «Examiner le travail du conseil d'administration ne relevant pas de ma fonction, je ne me prononce pas sur les rémunérations. La Loterie Romande n'a pas la même organisation que Swisslos, et les tâches ne sont donc sans doute pas les mêmes. J'évoquerai ce point lors de notre prochaine réunion.» Selon l'étude BDO 2020, qui analyse les PME de moins de 1000 employés, la rémunération moyenne pour un membre de conseil d'administration se situe entre 15'000 et 17'000 francs, mais la moitié gagne moins de 10'000 francs.

Que touche le président du conseil d'administration, l'ex-conseiller d'État Jean-René Fournier (PDC/VS)? Est-ce aussi le double de celui de Swisslos, soit plus de 110'000 francs? Le principal intéressé refuse de répondre. «Je crois que nous devons être aussi transparents que la loi l'exige et aussi retenus sur certaines données qu'exige le positionnement de notre société sur son marché bien spécifique.» Questionné sur son temps de travail à la LoRo, l'ex-sénateur précise qu'il n'est en poste que depuis janvier 2018, mais qu'avec les dispositions fédérales et cantonales de la nouvelle loi sur les jeux d'argent, il a travaillé à 80, voire 100%, durant certaines périodes. Et de rappeler que sa rémunération est «adéquate selon la Comlot et la fiduciaire indépendante mandatée pour l'analyser».

Le conseil d'administration est en effet sous la haute surveillance de la Comlot, la commission des loteries et paris, une autorité intercantonale, dont le président est l'ex-conseiller d'État Jean-François Roth (PDC/JU). Pas«C'est incompréhensible qu'une institution parapublique ne soit pas totalement transparente»

Lisa Mazzone, sénatrice (Verts/GE) cal Philipona, membre de la direction de la Comlot, précise toutefois que «la loi impose uniquement la tâche de vérifier la question du rapport approprié entre les frais d'exploitation avec les moyens affectés aux buts d'utilité publique [...], non pas celle de vérifier les différentes rémunérations individuelles.»

«Cette opacité ne m'étonne pas. La LoRo, c'est un État dans l'État, qui bénéficie d'un monopole», réagit un cador socialiste. «C'est un des fromages de la République», précise un sénateur. «Et tout le monde sait que ça paie bien», ajoute un ex-conseiller d'État. «Ces arrangements entre amis sont intolérables», s'énerve un UDC. Mais tous souhaitent s'exprimer anonymement. «Le milieu politique aime bien la Loterie Romande, rappelle un PLR. Tous les partis y sont actifs. Et nous sommes tous sensibles à l'un ou l'autre des soutiens qu'elle apporte.»

Certains acceptent de parler. «C'est incompréhensible qu'une institution parapublique ne soit pas totalement transparente, réagit la sénatrice Lisa Mazzone (Verts/GE). Les Cantons doivent reprendre les choses en main. Les bénéfices étant redistribués aux œuvres d'utilité publique, il est d'autant plus important que les rémunérations soient modérées.»

«Il faut bien se rendre compte de quoi on parle, ajoute Jessica Jaccoud, députée et présidente du Parti socialiste vaudois. L'argent généré provient des jeux de loterie et d'argent, qui, pour certains, représentent un problème ou une dépendance - ils sont 75'000 en Suisse dans ce cas. Cela exige une totale transparence de la part des instances qui gèrent ces gains.» Pour le conseiller national Michaël Buffat (UDC/VD), ce mode de fonctionnement n'est pas admissible. «Il renforce le sentiment que la politique ne serait qu'un monde de petits copains.»

Jean-Luc Moner-Banet: «La Loterie Romande respecte la loi»



JEAN-LUC MONER-BANET

directeur de la Loterie Romande

Les rémunérations du conseil d'administration de la LoRo sont supérieures à celles pratiquées en moyenne dans les PME. Comment les justifiez-vous?

En tant que directeur général, il n'est pas de mon ressort de fixer le montant de ces rémunérations. Je n'ai donc pas à les commenter non plus.

C'est le double des rémunérations pratiquées chez votre pendant alémanique...

La comparaison pourrait sembler naturelle, mais elle est trompeuse. Avec Swisslos, nous avons certes la même mission et dépendons de la même loi, mais nous sommes deux entités différentes. La Loterie Romande fonctionne comme une véritable entreprise. Notre conseil d'administration a des tâches que n'a pas celui de Swisslos, que ce soit en termes d'activités, de conduite ou de mise en œuvre. D'ailleurs, par habitant, les bénéfices redistribués sont supérieurs en Suisse romande.

La Loterie Romande a reversé cette année 224 millions de bénéfices, alors que le rendement brut des jeux était de 408 millions en 2019. Ça fait un peu plus de la moitié, contre deux tiers reversés par Swisslos. Pourquoi?

À nouveau, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Le bassin de population n'est pas le même. Or, nous avons certains investissements et frais de fonctionnement qui sont identiques. La Loterie Romande est une entreprise très efficace. Si Swisslos avait le même succès que nous, les bénéfices qu'elle distribuerait seraient de l'ordre de 700 millions alors qu'elle distribue 400 millions en 2020.

Revenons au conseil d'administration. Qui décide du montant des

rémunérations?
Le conseil d'administration les définit lui-même dans le cadre du règlement d'entreprise. Mais il opère sous la haute surveillance d'une autorité intercantonale, la Commission des loteries et paris (Comlot), qui supervise aussi le modèle de gouvernance.

En 2020, ce manque de transparence est-il acceptable pour une entreprise parapublique?

Mais la Loterie Romande est transparente! Vous pouvez regarder nos rapports d'activité. Vous trouverez précisément tous nos frais d'exploitation ainsi que les montants qui ont été redistribués. L'ensemble de nos frais de fonctionnement est également analysé par la Comlot, qui doit donner son approbation. Je ne vois pas pourquoi il faudrait aller plus loin dans le détail, alors que nous respectons la loi.